



DRIVE THE CHANGE*

site presse international
du groupe Renault



Perspective d'un projet d'accord au service d'une ambition industrielle française

22 janvier 2013

- **Renault et ses organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CGT, et FO) ont tenu ce mardi 22 janvier une 7^{ème} réunion de négociation.**
- **Lors de cette séance, Renault a proposé le maintien des salaires en 2013 au niveau de 2012, une augmentation de 0,5% en 2014, de 0,75% en 2015 et une évolution de l'intéressement pour en renforcer ses dimensions solidaire et rétributrice en fonction des résultats de l'entreprise.**
- **Dans le cadre d'un accord de compétitivité, les sites français se verraient affecter au-delà des volumes provenant du plan de gamme renouvelé de Renault, des volumes supplémentaires en provenance des partenaires du Groupe, à hauteur de 80 000 véhicules/an à l'horizon 2016.**
- **Une prochaine séance se tiendra le 29 janvier, pour examiner les propositions syndicales et poursuivre la négociation sur le projet d'accord.**

A l'issue de la réunion, **Gérard Leclercq**, directeur des opérations France, a déclaré : *«La signature d'un accord permettra à nos sites français d'être suffisamment compétitifs pour attirer des volumes venant de nos partenaires, à hauteur de 80 000 véhicules supplémentaires par an. Le déploiement de notre plan de gamme renouvelé, renforcé par ce complément d'activité, permettrait à la production de Renault en France de croître deux fois plus vite que le marché européen d'ici à 2016. »*

Politique de rémunération

Renault a fait plusieurs propositions en matière de rémunération pour maîtriser la masse salariale qui représente 60% des frais fixes de l'entreprise, tout en maintenant le niveau de motivation des salariés :

- maintien des salaires en 2013 au niveau de 2012, augmentation de 0,5% en 2014 et de 0,75% en 2015.
- évolution de l'accord d'intéressement. Renault a proposé d'une part, d'augmenter le montant de la part uniforme versée à l'ensemble des collaborateurs à 300 euros et d'autre part, de revaloriser le montant distribué dès que la marge opérationnelle dépasse 3%. Cette proposition renforcerait la dimension solidaire et rétributrice de l'accord d'intéressement actuel.
- mise en place d'une couverture santé pour tous dans les 18 mois.

Les propositions de Renault pour améliorer la compétitivité de ses sites Français

En deuxième partie de séance, Renault a fait une synthèse de l'ensemble des propositions qui permettraient de renforcer la compétitivité de ses activités françaises :

- **réforme des comptes épargne temps et épargne formation pour un enjeu de l'ordre de 75M€**: le compte épargne temps serait plafonné à 10 jours ; le compte épargne formation serait remplacé par le DIF légal.
- **passage du temps de travail effectif à 1603h pour un enjeu de 65M€**: le temps de travail effectif serait harmonisé sur l'ensemble des sites à 1 603h annuelles avec la capitalisation de 10 jours de RTT.
- **mutualisation des fonctions supports du manufacturing** au sein de deux pôles régionaux pour faire des économies d'échelle, tout en maintenant les compétences de ces métiers d'expertise au meilleur niveau.
- **renforcement du dispositif de détachements de personnel entre sites** au sein des pôles régionaux. Si l'appel au volontariat ne suffisait pas à couvrir les besoins, les détachements seraient rendus obligatoires sous réserve de critères d'acceptabilité.
- **renforcement des mesures de GPEC** de manière à accompagner les besoins en compétences liés notamment au recentrage des fonctions sur leur cœur de métier. L'ajustement nécessaire des effectifs devant être de 7 500 d'ici 2016, **pour un enjeu de près de 400M€** par an. L'élargissement de la mesure de dispense d'activité (DACs) et la prolongation de l'accord de GPEC permettraient potentiellement à 8 260 collaborateurs de bénéficier de mesures de mobilité externe, de suspensions de contrat ou d'aide à la création d'entreprise. Cela mettrait l'entreprise en position d'ouvrir des recrutements à hauteur de 760 postes.

Les engagements de Renault pour assurer l'avenir de ses activités en France

La mise en œuvre de ces mesures permettrait d'améliorer significativement la compétitivité des activités de l'entreprise en France, ce qui amènerait Renault, dans le cadre d'un accord, à s'engager sur plusieurs points majeurs :

- pas de fermeture de sites industriels sur la durée de l'accord,
- pas de plan de licenciement ou de plan de départ volontaire,
- consolidation en France des activités *corporate* et cœur de métier de Renault,
- attribution aux usines françaises, au-delà du plan gamme Renault renouvelé, de projets des partenaires de l'ordre de 80 000 véhicules par an à l'horizon 2016.

A l'issue de cette 7^e réunion du cycle de négociation engagé le 6 novembre 2012, Renault et les organisations syndicales ont convenu de se réunir **le 29 janvier** pour poursuivre la négociation du projet d'accord sur la base de l'ensemble de ces propositions et engagements.